



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

[Redacted]

Envoi par télécopie avec AR

[Redacted]

[Redacted]

■ **Objet de la consultation : Maintenance**

[Redacted]

[Redacted]

J'ai le regret de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :

votre candidature n'a pas été retenue.  votre offre n'a pas été retenue.

**Votre offre est classée n°2 sur 9 avec les notes suivantes :**

**30/30 pour le mémoire technique**

**30/30 pour la fiche délais**

**35,33/40 pour le prix**

**Soit un total de 95,33/100**

[Redacted]

**Le marché est attribué à :**

**30/30 pour la valeur technique**

**30/30 pour la fiche délais**

**40/40 pour le prix**

**Soit un total de 100/100**

[Redacted]

■ Le délai de suspension de la signature du marché public ou de l'accord-cadre est de 1 jours, à compter de la date d'envoi de la présente notification par télécopie.

■ **Référé précontractuel :**

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Recours pour excès de pouvoir :**

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

[Redacted]

A Paris, le 07 janvier 2015

Le Directeur de la



[Redacted]